

CRDSC

Centre de règlement des différends sportifs du Canada

Rapport d'activités du CRDSC pour 2004-2005



par le président
du CRDSC

ALLAN J. STITT



31 juillet 2005

Table des matières

Introduction	02
Participants	02
Sommaire du plan d'entreprise remis au ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sport)	03
Le plan d'entreprise	03
Le budget	03
Résultats et rendement	04
Objectif 1: Recruter le personnel du Centre.	04
Objectif 2: Sélectionner le lieu du siège social permanent du Centre et mettre en place l'infrastructure opérationnelle du Centre.	04
Objectif 3: Mettre sur pied les services du Secrétariat de règlement des différends.	05
Objectif 4: Réviser les règles de procédures de règlement des différends incluant notamment la révision du Code.	07
Objectif 5: Implanter le nouveau programme antidopage incluant la formation du personnel, des arbitres et des médiateurs en la matière.	08
Objectif 6: Développer et implanter une stratégie de communication afin d'informer la communauté sportive sur le Centre.	08
Objectif 7: Élaborer et soumettre un plan d'entreprise pour 2005-2006	10
Objectif 8: Préparer un rapport financier pour l'exercice 2004-2005	11
Conclusion	12
Annexe A: Biographies des membres du Conseil d'administration et du personnel du CRDSC	13
Annexe B: Plan d'entreprise pour l'exercice financier 2004-2005	17
Annexe C: Comités du CRDSC pour 2004-2005	25
Annexe D: Rapport du vérificateur	26
Annexe E: Statistiques sur les dossiers du CRDSC	35
Annexe F: Liste des arbitres et médiateurs du CRDSC	40

Introduction

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) a été créé en juin 2003 par une loi du Parlement, la *Loi sur l'activité physique et le sport* (la « Loi »). Les membres du Conseil d'administration du CRDSC (le « CA ») ont été nommés par le ministre du Patrimoine canadien. Le CA est composé d'administrateurs bénévoles et a le mandat de constituer le CRDSC et de superviser ses activités. Le présent rapport fait le point sur les activités du Centre et évalue les résultats des activités du Conseil d'administration du CRDSC pour la période du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005 (la « période couverte »).

Participants

Le président du Conseil d'administration, Me Allan J. Stitt, et le directeur exécutif, Me Benoit Girardin, ont préparé le présent rapport au nom du Conseil d'administration du CRDSC.

Voici la liste des membres du Conseil d'administration

MEMBRES

Me Allan J. Stitt (président)
Me Genevieve Chornenki
Susanne Dandenault
Christian Farstad
Me Julie Gagnon (a démissionné le 16 novembre 2004)
Pierre Hutsebaut
Bruce Kidd
Me Marc Lemay (a démissionné le 29 juin 2004)
Dianne Norman
Me Gordon Peterson
Me Tamar Pichette
Steven Sugar
Me Benoit Girardin, directeur exécutif (membre d'office)

Me Julie Gagnon et Me Marc Lemay ont démissionné du Conseil d'administration durant la période couverte. Ils n'ont pas encore été remplacés.

On trouvera à l'annexe A de courtes biographies des membres du CA et du personnel du Centre.

Sommaire du plan d'entreprise remis au ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre d'État (Sports)

Le Conseil d'administration a été chargé de préparer un plan d'entreprise et un budget pour la période couverte. Ce plan d'entreprise a été établi afin de permettre au CA de respecter son mandat en vertu de la Loi. Une copie de ce plan d'entreprise est jointe à l'annexe B. Le CRDSC a reçu 1 000 000 \$ en soutien financier de Sport Canada durant la période couverte.

PLAN D'ENTREPRISE

Le CA du CRDSC avait les objectifs suivants durant la période couverte :

- Objectif 1 :** Recruter le personnel du Centre afin de s'assurer que les objectifs du Centre soient réalisés sous une direction et une administration des plus efficaces et professionnelles.
- Objectif 2 :** Sélectionner le lieu du siège social permanent du Centre et mettre en place l'infrastructure opérationnelle du Centre.
- Objectif 3 :** Mettre sur pied les services du Secrétariat de règlement des différends.
- Objectif 4 :** Réviser les règles de procédures de règlement des différends incluant notamment la révision du Code.
- Objectif 5 :** Implanter le nouveau programme antidopage incluant la formation du personnel, des arbitres et des médiateurs.
- Objectif 6 :** Développer et implanter une stratégie de communication afin d'informer la communauté sportive sur le Centre.
- Objectif 7 :** Élaborer et soumettre un plan d'entreprise pour 2005-2006
- Objectif 8 :** Préparer un rapport financier pour l'exercice 2004-2005

LE BUDGET

Le budget pour la période couverte comprenait les éléments suivants :

- 169 000 \$ pour l'administration
- 96 000 \$ pour les réunions du CA et ses comités
- 79 000 \$ pour les langues officielles
- 685 750 \$ pour les opérations incluant la gestion des différends et le Centre de ressources
- 289 000 \$ pour les ressources humaines

Résultats et rendement

RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PLAN D'ENTREPRISE:

Ce chapitre propose une évaluation des résultats obtenus au cours de la période couverte.

1 OBJECTIF 1 RECRUTER LE PERSONNEL DU CENTRE

Le CRDSC a ouvert officiellement ses portes le 1^{er} avril 2004.

Me Benoit Girardin a été engagé à titre de directeur exécutif sur une base intérimaire du 1^{er} avril 2004 au 31 août 2004. Au cours de l'été 2004, le CA a lancé un processus qui comprenait la création d'un comité de recherche, la publication d'une offre d'emploi, la réception et l'analyse des candidatures soumises et la tenue d'entrevues. Le CA a par la suite sélectionné Me Girardin à titre de directeur exécutif permanent du CRDSC. Me Girardin est entré en fonction le 1^{er} septembre 2004. (Voir sa biographie à l'annexe A.)

En ce qui a trait à la coordonnatrice du Centre de ressources, le même processus a été suivi pour l'embauche de Me Julie Duranceau à titre intérimaire pour la période du 1^{er} avril 2004 au 31 décembre 2004. Après une séance de réflexion du Conseil, à l'été de 2004, le poste a été redéfini pour inclure, outre la coordination du Centre de ressources, un rôle de facilitateur de règlement. Me Duranceau a été engagée le 1^{er} janvier 2005 par le CA à la suite d'un processus d'embauche formel et public. (Voir sa biographie à l'annexe A)

Toujours suivant le même processus d'embauche, qui comprenait la publication d'une offre d'emploi, la réception et l'analyse des offres de candidatures, et la tenue d'entrevues, Julie Audette a été engagée à titre de coordonnatrice administrative et adjointe exécutive, le 1^{er} avril 2005. (Voir sa biographie à l'annexe A)

Le CRDSC a un Comité des ressources humaines présidé par M. Bruce Kidd, chargé de superviser les questions de ressources humaines. Les organisations suivantes ont également contribué au CRDSC durant la période couverte: Sport Canada, Face Value Communications, PR Communications, Trico Group, Heenan Blaikie et le CCAC.

2 OBJECTIF 2 SÉLECTIONNER LE LIEU DU SIÈGE SOCIAL PERMANENT DU CENTRE ET METTRE EN PLACE L'INFRASTRUCTURE OPÉRATIONNELLE DU CENTRE.

Après l'engagement du directeur exécutif, le CA du CRDSC a décidé qu'il serait approprié de situer le siège social du CRDSC dans la région de Montréal et il a étudié plusieurs endroits possibles. Sur la recommandation d'un comité ad hoc, le CA a approuvé l'établissement du siège social du CRDSC au 3100 le Carrefour, suite 560, à Laval, au Québec, et le CRDSC a ouvert son nouveau bureau le 1^{er} octobre 2004. Le bureau compte actuellement 3 employés et comprend une salle de conférence et une salle d'archives. Le bureau du CRDSC est situé près des grandes artères de circulation et d'hôtels, et il est accessible également par les transports publics. Il est également équipé pour accueillir les personnes ayant un handicap.

OBJECTIF 3

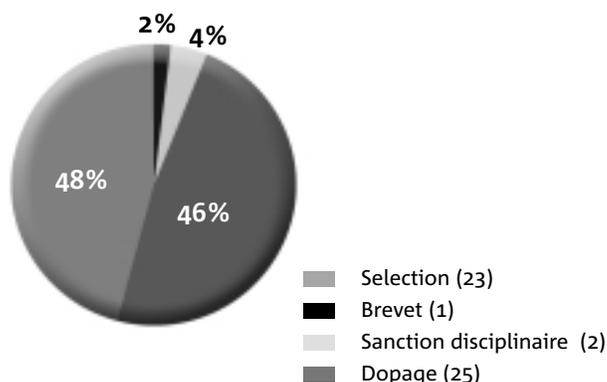
METTRE SUR PIED LES SERVICES DU SECRÉTARIAT DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

La Loi stipule que le CRDSC doit fournir un Secrétariat de règlement des différends pour gérer les différends reliés aux sports. En avril 2004, le CA a décidé d'engager à contrat le Centre canadien d'arbitrage commercial (CCAC) pour administrer les dossiers du CRDSC d'avril 2004 à septembre 2004. Au cours de cette période, le CRDSC a envisagé la possibilité d'émettre un appel de propositions afin de trouver un arrangement permanent pour la gestion des cas de différends sportifs.

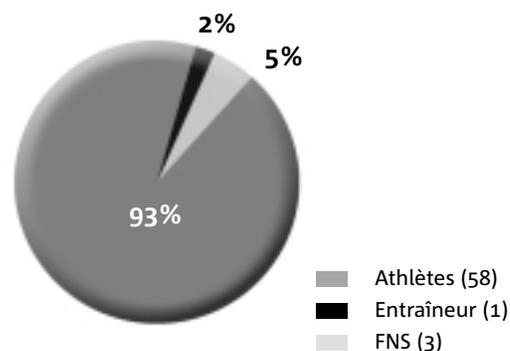
En septembre 2004, le CA a décidé qu'il serait préférable de gérer les cas à l'interne et de ne pas reconduire le contrat du CCAC. Il a confié l'administration des différends au directeur exécutif du CRDSC et son équipe. Le CA avait alors jugé qu'en gérant les cas à l'interne, le CRDSC pourrait mieux servir la communauté sportive et utiliser les ressources plus efficacement, et que cela permettrait en outre d'offrir un service spécialisé dans le sport. Le nombre de cas avait doublé en 2004-2005 (51 cas) par rapport à l'année précédente (25 cas en 2003-2004) et cette décision a permis de réaliser des économies d'environ 80 000 \$ en honoraires professionnels.

Comme il est indiqué ci-dessus, le CRDSC a géré 51 dossiers de différends sportifs, dont 50 par voie d'arbitrage et un par voie de médiation. De ces 50 dossiers d'arbitrage, 31 décisions ont été rendues et 19 dossiers ont été réglés (ou étaient en cours de règlement à la fin de la période couverte). Le cas soumis à la médiation a été réglé. Bon nombre des différends soumis avaient trait à la sélection des athlètes ou des entraîneurs pour les Grands Jeux (Jeux Olympiques et Paralympiques d'Athènes, et Coupes du monde). Mais à mesure que le CRDSC s'est fait connaître, les membres s'en sont également servis pour résoudre des différends se rapportant à des problèmes d'attribution de brevets, des sanctions disciplinaires et des questions contractuelles. En juin 2004, le CRDSC a pris en charge la gestion des différends ayant trait à des questions de dopage et des appels dans des affaires de dopage pour le Programme canadien antidopage. Du 1^{er} juin 2004 au 31 mars 2005, le CRDSC a géré 25 dossiers en matière de dopage, dont deux impliquaient une fédération internationale et des athlètes canadiens, et un autre impliquait un cheval.

Les types de différends réglés se répartissaient comme suit :



Les utilisateurs du CRDSC étaient :



Les requêtes provenaient des disciplines sportives suivantes:

Sport	Nombre de cas (50)
Athlétisme	3
Athlétisme en fauteuil roulant	1
Badminton	2
Balle-molle	3
Basketball en fauteuil roulant	1
Basketball interuniversitaire canadien	2
Boccia	2
Boulingrin	1
Boxe	1
Canoe	1
Curling	1
Cyclisme	3
Dressage paralympique	2
Football	6
Football collégial canadien	2
Football interuniversitaire canadien	3
Goalball*	1
Haltérophilie	1
Hockey interuniversitaire canadien	1
Lutte	1
Natation	1
Raquetball	1
Soccer collégial canadien	1
Soccer interuniversitaire canadien	1
Sport équestre	5
Tir à l'arc	1
Voile	2

Une grande majorité (75 %) des différends ont été réglés dans un délai de 30 jours. Les détails relatifs aux délais de règlement des différends se répartissaient ainsi :

(37%)	(37%)	(20%)	(0%)	(6%)
19	19	10	0	3
1 à 10 jours	11 à 30 jours	1 à 6 mois	6 à 12 mois	En attente, réglé ou retiré

OBJECTIF 4**RÉVISER LES RÈGLES DE PROCÉDURES DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS INCLUANT NOTAMMENT LA RÉVISION DU CODE.**

Lorsque le CRDSC a ouvert ses portes le 1^{er} avril 2004, le CA a adopté les règles et les procédures, ainsi que le Code adopté et créé par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES), dans le cadre du programme intérimaire. En avril 2004, le Comité de révision du Code du CRDSC a révisé le Code en vue d'incorporer le nouveau programme antidopage. Le CA a adopté le Code et l'a mis en vigueur le 1^{er} juin 2004. Le CA a créé le comité de révision du Code dans le but d'apporter, outre les amendements pour les différends de dopage, faits en juin 2004, des améliorations au Code et à ses règles sous-jacentes.

Le Comité de révision du Code a donc élaboré un nouveau Code et rédigé plusieurs ébauches du Code révisé comprenant notamment les changements majeurs suivants :

- Élimination du rôle des arbitres en chef
- Recours à un facilitateur de règlement des différends comme première étape pour résoudre un différend, avant de passer à l'étape de l'arbitrage
- Regroupement de la Division Ad Hoc et de la Division ordinaire pour ne former qu'une seule division
- Processus rotatif de nomination des arbitres et médiateurs.

Dans le cadre de ce processus de révision du Code, le Comité de révision du Code a rédigé une ébauche du Code et sollicité les commentaires d'athlètes, d'administrateurs, d'entraîneurs, d'arbitres et de juristes. Un processus de consultation national a eu lieu, qui a consisté à afficher le Code sur le site Web et à envoyer des courriels à la communauté sportive. Le Comité a demandé plus particulièrement aux parties qui avaient été impliquées dans des différends gérés par le CRDSC de faire des commentaires en vue d'améliorer le Code. Le processus de consultation a duré plus de deux mois et a permis de recueillir les commentaires d'athlètes, d'entraîneurs, d'organisations nationales de sport, d'administrateurs de sports, du Comité olympique canadien, de juristes spécialisés en sports, d'arbitres et de Sport Canada.

Le processus de consultation du CRDSC a constitué une étape importante pour comprendre les besoins et attentes des membres de la communauté sportive. Au 31 mars 2005, le Comité de révision du Code avait reçu de nombreux commentaires et d'autres encore lui sont parvenus après la fin de la période couverte. Le Comité a l'intention d'incorporer autant de commentaires que possible dans le Code révisé et souhaite terminer la révision au cours du prochain exercice financier.

Le nouveau Code, grâce notamment à l'addition d'un facilitateur de règlement des différends, devrait permettre au Centre d'améliorer les services offerts à la communauté sportive du Canada. Le but principal est de s'assurer que les différends sont gérés de manière juste, équitable et dans le meilleur intérêt de toutes les parties concernées.

Le CRDSC a conservé la même liste d'arbitres et de médiateurs (voir à l'annexe F) durant la période couverte. Les arbitres et médiateurs sont totalement indépendants du Centre. Cette liste pourrait être revue au cours du prochain exercice.

OBJECTIF 5**IMPLANTER LE NOUVEAU PROGRAMME ANTIDOPAGE, INCLUANT LA FORMATION DU PERSONNEL, DES ARBITRES ET DES MÉDIATEURS EN LA MATIÈRE.**

En avril 2004, les arbitres et médiateurs ont suivi une formation pour se familiariser avec le nouveau Programme canadien antidopage, qui est fondé sur le Code mondial antidopage. L'intention était de leur faire comprendre le genre de différends relatifs au dopage qui surviennent dans le système canadien. Durant cette séance, qui a lieu au bureau de l'Agence mondiale antidopage (AMA) à Montréal, le CCES et l'AMA ont présenté en détail le nouveau programme antidopage aux arbitres et médiateurs. Les membres du CA ont également eu ainsi l'occasion de faire la connaissance des arbitres et médiateurs.

OBJECTIF 6**DÉVELOPPER ET IMPLANTER UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION AFIN D'INFORMER LA COMMUNAUTÉ SPORTIVE SUR LE CENTRE.**

Au cours de la période couverte, le CRDSC a poursuivi son mandat qui est d'informer et d'éduquer les membres de la communauté sportive à propos du CRDSC.

Voici les initiatives qui ont été lancées dans ce domaine:

A. Le CRDSC a profité de congrès sportifs pour promouvoir ses services. Il était présent aux événements suivants:

- Le Congrès annuel du Comité olympique canadien tenu à Montréal, Québec, au mois d'avril 2004;
- Le Forum Athlètes CAN tenu à Victoria, Colombie-Britannique, au mois de septembre 2004;
- Le Forum Équipe Québec tenu à Québec, Québec, au mois d'octobre 2004;
- Le Congrès du Leadership sportif tenu à Winnipeg, Manitoba, au mois d'octobre 2004;
- Le Congrès des Officiels sportifs tenu à Regina, Saskatchewan, au mois de décembre 2004; et
- Le Symposium sur le sport des Territoires du Nord-Ouest tenu à Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest, au mois de février 2005

- B. L'organisation et la présentation d'ateliers d'information destinés à accroître les connaissances de la communauté sportive concernant la prévention et le règlement des conflits, notamment dans les dossiers de sélection des membres pour des événements sportifs. À l'exception de l'atelier offert à Ottawa, qui s'adressait uniquement aux membres des organisations nationales de sport, tous les membres de la communauté sportive, y compris les membres des organisations provinciales et locales, étaient invités à participer aux ateliers. Les ateliers ont été donnés aux endroits suivants :
- Yellowknife, Territoires du Nord-Ouest, en février 2005;
 - Toronto, Ontario, en mars 2005;
 - Ottawa, Ontario, en mars 2005;
 - St John's, Terre-Neuve, en mars 2005;
 - Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard, en mars 2005;
 - Halifax, Nouvelle-Écosse, en mars 2005; et
 - Fredericton, Nouveau-Brunswick, en mars 2005.
- C. L'envoi de trousse d'information contenant (i) une brochure du CRDSC, (ii) le bulletin d'information du CRDSC, (iii) une trousse sur la politique en matière d'appels, (iv) le guide de sélection, (v) un exemple de sommaire de cas, (vi) la publication du CRDSC sur la jurisprudence et (vii) une liste de « Questions fréquemment posées ».
- D. L'assistance au Tribunal arbitral du sport (TAS) durant les Jeux olympiques d'Athènes, en Grèce, du 4 août au 29 août 2004. Le TAS est un tribunal de sport situé à Lausanne, qui offre des services d'arbitrage et de médiation au niveau international. Il est notamment responsable de régler les différends qui surviennent dans le cadre des Jeux olympiques. Julie Dancereau, qui a été dépêchée sur place, a exercé les fonctions de greffière du TAS durant les Jeux olympiques.
- E. Le développement et la distribution d'outils promotionnels et de documents d'information et de prévention à la communauté sportive. À cet égard, le CRDSC a :
- Élaboré une « Trousse des Grands Jeux » pour Athènes;
 - Élaboré un « Guide sur les sélections »;
 - Élaboré et distribué un bulletin d'information trimestriel, *En zone neutre*;
 - Amélioré notre banque de jurisprudence;
 - Créé une sous-section « Sommaire de cas » dans notre banque de jurisprudence;
 - Amélioré notre banque de doctrine;
 - Créé une bibliothèque/librairie au Centre de ressources (pour l'achat de livres et publications)
 - Mis sur pied un service de prêt des ouvrages disponibles à la bibliothèque;
 - Publié un article sur le CRDSC dans *Coaches Report*;
 - Publié un article sur la jurisprudence dans une publication spécialisée en sport; et
 - Perfectionné le moteur de recherche du site.

F. L'amélioration de notre site web afin de permettre une utilisation et une mise à jour plus efficace de certaines données, notamment les sections suivantes :

- Nouveautés;
- Jurisprudence;
- Doctrine;
- Communiqués de presse;
- Publications du CRDSC; et
- « Questions fréquemment posées ».

G. Le lancement du développement d'une stratégie de communication pour mieux promouvoir le CRDSC dans le futur. Ce projet a débuté par l'embauche des firmes Nationale et Face Value Communications au mois de mars 2005, afin de sonder la communauté sportive au sujet du CRDSC et de déterminer les mesures qui devraient être prises pour respecter les objectifs de communication du CRDSC et maximiser son impact au sein de la communauté sportive canadienne. Les résultats du sondage devraient aider le CRDSC à définir son orientation stratégique pour les prochaines années.

OBJECTIF 7

ÉLABORER ET SOUMETTRE UN PLAN D'ENTREPRISE POUR 2005-2006

Comme l'exige l'article 32 de la Loi, le CRDSC a préparé, élaboré et présenté un plan d'entreprise pour l'exercice 2005-2006. Le plan d'entreprise a été présenté au ministre d'État (Sport) le 1^{er} mars 2005. Il y est indiqué que le CRDSC devra : (i) mettre en œuvre les services du facilitateur de règlement des différends, et promouvoir des services et techniques fondés sur les intérêts des parties; (ii) adopter un nouveau Code de procédure en tenant compte des commentaires et suggestions reçus de la communauté sportive; (iii) examiner (et réviser au besoin) la liste des médiateurs et arbitres; (iv) élaborer et mettre en œuvre un partenariat et un programme d'éducation; (v) élaborer et mettre en œuvre des politiques de gestion et de gouvernance transparentes; (vi) gérer tous les différends dans le domaine du sport de manière juste et efficace; et (vii) s'assurer que les politiques du CRDSC sont conformes à la Loi, ses règlements et ses ententes. Le plan d'entreprise propose un budget d'exploitation de 1 308 750 \$ qui se répartit comme suit :

- 276 000 \$ pour les frais d'administration - bureau, honoraires professionnels et gouvernance
- 64 200 \$ pour les besoins liés aux langues officielles - traduction de décisions et documents du CRDSC
- 667 628 \$ pour les opérations et programmes - administration des différends, formation des arbitres et médiateurs, et exploitation du Centre de ressources
- 300 922 \$ pour les ressources humaines - salaires et régimes d'avantages sociaux du directeur exécutif et du personnel permanent du CRDSC.

OBJECTIF 8 PRÉPARER UN RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE 2004-2005

Un aide-comptable a fourni des services de comptabilité au CRDSC durant la période couverte.

BDO Dunwoody, Cabinet de comptables agréés et conseillers, a vérifié les comptes et transactions financières du CRDSC, et soumis son rapport par écrit au Conseil d'administration le 5 juillet 2005. Le rapport du vérificateur figure à l'Annexe D du présent rapport. Dans son rapport, le vérificateur déclare que les politiques du CRDSC sont conformes aux principes comptables du Canada généralement reconnus et que le CRDSC dépend du financement du gouvernement pour ses opérations financières.

Des dépenses de 907 521 \$ ont été engagées durant la période couverte, notamment pour financer les dépenses suivantes :

- 312 523 \$ pour les frais administratifs et généraux (bureau, honoraires professionnels et gouvernance)
- 75 485 \$ pour les besoins liés aux langues officielles - traduction de décisions et documents du CRDSC
- 217 395 \$ pour les salaires et régimes d'avantages sociaux du personnel intérimaire et permanent
- 302 118 \$ pour les services et programmes offerts par le CRDSC tels que la gestion des cas, la prévention, l'éducation et la formation

À ces montants se rajoutent des dépenses d'immobilisations de 48 515 \$ pour les bureaux et l'équipement.

Le CRDSC a dégagé un excédent de revenus sur ses dépenses de 59 170 \$. Une partie de cet excédent, soit (-25 000 \$), a été remis à Sport Canada avant le 31 mars 2005, pour être réinvesti dans le système sportif du Canada durant la période couverte. Le solde a été rendu à la fin de l'exercice.

Conclusion

Le CRDSC a terminé sa première année de fonctionnement complète. En 2004-2005, le CRDSC a engagé son équipe de direction et ses employés. Le CRDSC a été créé et s'est installé dans ses nouveaux locaux, dans la région de Montréal. Dans ses nouveaux locaux, le CRDSC a pu mieux structurer le Centre afin d'accroître son efficacité opérationnelle, ce qui a permis d'améliorer la satisfaction des employés et d'offrir de meilleurs services. Cela a également permis de diriger les services de règlement des différends à l'interne. Le nombre de cas gérés au cours de l'année a doublé par rapport au nombre de cas gérés durant le programme intérimaire (ADRsportRED), cette augmentation étant principalement attribuable aux cas liés au dopage et aux cas liés à la sélection pour les Jeux olympiques d'été et les Jeux paralympiques de 2004. La plupart ont été résolus en l'espace de 30 jours ou moins.

Le CRDSC a consacré beaucoup d'efforts à l'amélioration de son Code et des ses règles. Le CRDSC a sollicité la communauté sportive, et pris en considération tous les commentaires reçus et tenté d'en incorporer autant que possible dans la nouvelle version du Code. Le CRDSC a réussi à adopter un nouveau Code qui intègre le programme canadien antidopage.

Les outils éducatifs élaborés et les présentations offertes par le CRDSC pour mieux informer les membres sur la manière d'éviter et de régler les différends ont constitué un bon début pour le CRDSC dont la mission est de promouvoir de meilleures pratiques et l'équité dans les sports au Canada. Cette première année a tracé la voie à suivre pour les prochaines activités dans ce domaine. Afin de mieux définir ces activités futures, le CRDSC a réalisé une étude pour évaluer les besoins des membres de la communauté sportive du Canada et obtenir des commentaires sur les forces et les faiblesses du CRDSC, et évaluer le niveau de satisfaction de la communauté sportive à l'égard des services offerts par le CRDSC.

Le CRDSC a élaboré son plan d'entreprise de 2005-2006 dans l'intention de poursuivre ses efforts pour améliorer ses règles et ses services afin de mieux aider et informer les membres de la communauté sportive en matière d'équité et de résolution des différends.

Le Conseil d'administration du CRDSC est convaincu que l'organisation remplit son mandat pour régler les différends et contribuer au développement d'un meilleur système sportif au Canada.

Ce rapport nous a donné l'occasion d'évaluer la pertinence et l'utilité des activités du CRDSC, et de cerner les améliorations qui pourraient être apportées en ce qui concerne la gestion des cas, les règles, les politiques, les décisions rendues et l'information. Le Conseil d'administration s'est efforcé de tenir compte de tous ces besoins et reconnaît que le CRDSC est une organisation qui est encore jeune et qui devra être revue constamment pour continuer à servir les besoins changeants de la communauté sportive. Le Conseil aimerait remercier les nombreuses personnes et organisations qui ont fourni de l'information, des commentaires et des recommandations.

BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CRDSC

ALLAN J. STITT (PRÉSIDENT)

- Trois diplômes en droit, spécialisation en RED, Université Harvard (Maîtrise en droit)
- Médiateur et arbitre actif
- Auteur: *ADR for Organizations: How to Design a System for Conflict Resolution; Mediating Commercial Disputes; Mediation: A Practical Guide*
- Enseignant, cours de RED, Université de Toronto, faculté de droit de l'université de Windsor, faculté de droit de Notre Dame
- Ancien président de l'*ADR Institute of Canada* et de l'Institut d'arbitrage et de médiation du Canada

GENEVIEVE CHORNENKI

- Avocate titulaire d'une maîtrise en droit en RED de la faculté de droit d'Osgoode Hall
- Plus de 10 ans d'expérience à titre de conseillère en RED, éducatrice, médiatrice, arbitre
- Présidente fondatrice, section Règlement des conflits/ADR, Association du Barreau de l'Ontario
- Auteure : *The Corporate Counsel Guide to Dispute Resolution*
- Elle a siégé à plusieurs conseils d'administration, notamment *ADR Canada et Society of Professionals in Dispute Resolution*

SUSANNE DANDENAULT

- Représentante d'athlètes
- Membre de l'équipe nationale d'haltérophilie
- Diplômée de la faculté de droit
- Gestionnaire des services aux athlètes/administratrice, Centre canadien multisport Manitoba
- Ancienne représentante d'athlètes, Association canadienne de ski acrobatique
- Ancienne présidente - Athlètes CAN
- Coprésidente, Division des sports et de la compétition, Jeux autochtones de l'Amérique du Nord (JAAN) 2002

CHRISTIAN FARSTAD

- Représentant d'athlètes
- Membre depuis 13 ans de l'équipe nationale de bobsleigh
- Directeur, relations avec les athlètes, Comité olympique Canadien (COC)
- Ancien membre du comité exécutif, du conseil d'administration, du comité Finance et Administration, du comité de nomination et vice-président du Conseil des athlètes du COC
- Président de Bobsleigh Canada Skeleton

JULIE GAGNON (a démissionné le 16 novembre 2004)

- Avocate et administratrice présentant plus de 16 ans d'expérience sur les scènes nationale et internationale dans les secteurs privé, public et scolaire
- Exerce actuellement à titre de consultante autonome offrant son expertise en matière d'éthique stratégique, de gestion administrative et de leadership d'entreprise
- Ancienne membre du conseil municipal de l'Ontario (plus jeune membre jamais nommée)

PIERRE HUTSEBAUT

- Représentant d'organismes nationaux de sport
- Expérience en tant qu'entraîneur de l'équipe nationale et directeur haute performance
- Familier avec différends en raison de sa participation à quatre Jeux olympiques, à deux Jeux panaméricains, à deux Jeux du Commonwealth et à 22 championnats du monde

BRUCE KIDD

- Co-président du Groupe de travail du RED
- Membre du comité d'implantation du RED
- Membre du Comité Aiseur du programme ADRsportRED
- Ancien athlète, entraîneur et administrateur au niveau national
- Historien de sport et spécialiste en sciences sociales
- Doyen, Université de Toronto, faculté de l'éducation physique et de la santé

MARC LEMAY (a démissionné le 29 juin 2004)

- Avocat
- Membre du Comité Aiseur du programme ADRsportRED
- Ancien président des associations québécoise et canadienne de cyclisme
- Ancien président, Commission internationale de vélo de montagne de la Fédération internationale amateur de cyclisme (FIAC)
- Ancien membre du Comité olympique canadien

DIANE NORMAN

- Représentante d'athlètes
- Membre durant 16 ans de l'équipe nationale féminine de basket-ball
- Titulaire d'une maîtrise ès arts option philosophie, avec spécialisation en déontologie
- Chargée de cours à temps partiel, directrice de services aux étudiants, conseillère en harcèlement - Université Laurentienne
- Membre du conseil de déontologie de la recherche de l'Université Dalhousie

GORDON PETERSON

- Représentant des organismes multisports organisateurs de Jeux
- Membre du conseil d'administration du Comité olympique canadien
- Membre du Groupe de travail du RED
- Président du comité d'implantation du RED
- Président du Comité Aviseur du programme ADRsportRED
- Ancien président/administrateur de l'Association canadienne de plongeur amateur
- Avocat spécialisé auprès d'organismes de charité sans but lucratif

TAMAR PICHETTE

- Avocate diplômée de la faculté de droit d'Osgoode Hall
- 10 ans d'expérience en droit des sociétés avec une expertise en RED
- Bénévole pour l'Association québécoise de taekwondo, commissaire en déontologie, incluant le règlement de différends entre athlètes, entraîneurs et Taekwondo Canada

STEVEN SUGAR

- Représentant d'entraîneurs
- Entraîneur professionnel de patinage artistique
- Vice-président, Association canadienne des entraîneurs professionnels
- Administrateur, Association canadienne des entraîneurs
- Ancien administrateur de Patinage Canada
- animateur d'atelier, Règlement de différends sportifs
- Conseiller en gestion des affaires et en changement d'orientation

BENOIT GIRARDIN (MEMBRE D'OFFICE)

- Directeur exécutif et membre du conseil d'administration du CRDSC
- Avocat spécialisé en droit des affaires et sportif, membre du Barreau du Québec
- Membre du groupe de travail et comité d'implantation du RED
- Arbitre dans plusieurs différends sportifs
- Membre du Comité olympique canadien
- Participation à plusieurs Grands Jeux en tant que membre de l'équipe de mission
- Ex-entraîneur de niveau national en tennis
- Ex-entraîneur en ski alpin
- Mediateur

Personnel

JULIE DURANCEAU

- Avocate membre du Barreau du Québec
- Médiatrice
- Ancienne triathlète amateur
- Stagiaire au Tribunal arbitral du sport durant les Jeux Olympiques d'Athènes 2004
- Coordinatrice du Centre de ressources et de documentation du programme ADRsportRED

JULIE AUDETTE

- 8 ans d'expérience en tant que Coordinatrice de programmes sportifs à l'Université du Québec à Trois-Rivières.
- Ex- membre du Conseil d'administration des programmes pour la promotion de l'Université du Québec à Trois-Rivières.
- Ex-coordinatrice de programmes sportifs de l'Académie Ménard-Girardin
- Bénévole pour de nombreux événements Multisport et d'organisations à but non lucratif à Trois-Rivières, Magog et Montréal.
- Ancienne nageuse Élite.

Plan d'entreprise pour l'exercice financier 2004-2005

INTRODUCTION

La politique canadienne du sport

La politique canadienne du sport identifie quatre objectifs principaux, qui sont la participation accrue, l'excellence accrue, les ressources accrues et l'interaction accrue.

Les objectifs de participation et d'excellence accrues visent l'accroissement de la capacité des individus, des collectivités et des institutions, de même que celui des ressources financières et matérielles comprises dans le système sportif canadien.

L'objectif relatif aux ressources accrues vise à assurer que les composantes essentielles d'un système éthique de développement centré sur l'athlète/participant soient en place et constamment modernisées et renforcées au besoin. La politique canadienne du sport concentre les efforts des gouvernements vers l'identification et le renforcement des chaînons les plus faibles du système sportif canadien aux plans national, provincial, territorial et communautaire, afin d'en maximiser l'efficacité.

Un des chaînons identifié parmi les plus faibles est le manque d'un système juste, efficace et transparent de règlement des différends sportifs au Canada. Au cours des quatre dernières années, les leaders de la communauté sportive canadienne et les experts du domaine du règlement extrajudiciaire des différends se sont penchés sur la création d'un tel système. Depuis sa création en janvier 2002, le programme intérimaire ADRsportRED a fourni des services de qualité qui ont amélioré le système sportif canadien. Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada constitue le résultat de ces efforts.

La *Loi favorisant l'activité physique et le sport S.C. 2003 C-2* (la « Loi ») a reçu la sanction royale le 19 mars 2003. La Loi définit la politique gouvernementale en matière de sport et prévoit un règlement juste, équitable, transparent et rapide des différends sportifs. La Loi prévoit la création du Centre et édicte que le Centre doit comprendre un Secrétariat de règlement des différends et un centre de ressources.

La direction et l'administration des affaires du Centre sont assurées par un conseil d'administration composé de 12 membres nommés par le Ministre. En décembre 2003, le Ministre du Patrimoine Canadien nommait les personnalités suivantes en tant que premier conseil d'administration du Centre conformément aux lignes directrices établies après consultation de la communauté sportive :

Geneviève Chornenki, Suzanne Dandenault, Christian Farstad, Julie Gagnon,
Pierre Hutsebaut, Bruce Kidd, Marc Lemay, Diane Normand, Gordon Peterson,
Tamar Pichette, Allan J. Stitt, Steven Sugar

En Janvier 2004, Me Allan J. Stitt était nommé Président du Conseil par le Ministre suivant la recommandation du Conseil. Les présentes constituent le premier plan d'entreprise du Centre de règlement des différends sportifs du Canada.

LE CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

1.0 SOMMAIRE EXÉCUTIF

1.1 ENJEUX STRATÉGIQUES

Parmi les principaux enjeux stratégiques de l'exercice 2004-2005, on retrouve la mise sur pied du Centre de règlement des différends sportifs du Canada (le « Centre »), l'administration du programme intérimaire ADRsportRED et l'intégration du nouveau programme antidopage canadien ainsi que celle des exigences du Code de l'Agence mondiale antidopage au sein des programmes du Centre. Les opérations du Centre se diviseront en plusieurs fonctions principales, dont les services de règlement de différends, un centre de ressources, de la formation en matière de règlement de différends et des initiatives éducatives visant à éviter et gérer les conflits.

1.2 PRINCIPAUX OBJECTIFS

Les principaux objectifs du Centre pour l'exercice 2004-2005 comprendront l'administration du programme ADRsportRED et du Secrétariat de règlement des différends ainsi que l'ouverture du Centre proprement dit le 1^{er} avril 2004. De plus, la planification de l'orientation stratégique du Centre ainsi que la planification stratégique à long terme demeureront au centre des priorités du conseil d'administration du Centre (le « Conseil »), englobant l'identification des objectifs stratégiques à long terme, des politiques et des pratiques du Centre.

1.3 INITIATIVES PRÉVUES

Les principales décisions et les plus importants projets soulevés lors de l'implantation du Centre sont l'embauche d'un/une directeur(trice) exécutif(ve), l'emplacement physique du Centre, la location et la fourniture des nouveaux locaux du Centre, la transition, l'étude et la mise sur pied des services et programmes nécessaires à la poursuite des objectifs et buts à long terme du Centre, la formation d'arbitres et de médiateurs pour le nouveau programme antidopage canadien ainsi que le développement et l'implantation d'une stratégie détaillée de communication pour le Centre.

2.0 MANDAT

2.1 ÉNONCÉ DE LA MISSION

En accord avec les objectifs poursuivis par la Politique canadienne du sport et en conformité avec les dispositions de la Loi, la mission du Centre est d'offrir à la communauté sportive un centre national dédié à la prévention et au règlement des différends sportifs. Le Centre sera mis sur pied comme modèle éthique en prévention et en règlement des conflits sportifs et pour offrir une base de documentation substantielle au développement continu du sport à tous les niveaux.

Le Centre contribuera en particulier à la Politique canadienne du sport par une amélioration de la capacité et des interactions, par la promotion de la prudence et de l'équité dans le jeu et dans la prise de décisions ainsi que du comportement éthique dans le domaine du sport en offrant des services équitables, accessibles et à faible coût visant à mieux résoudre et éviter les différends.

3.0 PROFIL CORPORATIF

3.1 CONTEXTE

Présentement, les organisations nationales de sport (ONS) financées par Sport Canada doivent offrir des mécanismes internes d'appel destinés à régler les différends. Par contre, lorsque les différends ne sont pas réglés à l'aide de ces mécanismes, les athlètes et les ONS doivent présentement laisser tomber leurs griefs ou les présenter devant les tribunaux, un processus très coûteux pour toutes les parties impliquées et qui ne permet pas toujours le règlement rapide des différends.

Le secrétaire d'État (Sport Amateur) a mis sur pied un groupe d'experts en règlement extrajudiciaire des différends (RED) et en sport. Dans son rapport daté de septembre 2001, le groupe de travail a recommandé la création d'un système national de RED pour le domaine sportif afin de fournir à la communauté sportive des services de RED. En réponse à cette recommandation, le secrétaire d'État (Sport Amateur) a déposé la Loi, qui comprend des dispositions pour la création du Centre.

Pendant l'intervalle ayant mené à la création du Centre, un programme intérimaire appelé ADRsportRED et placé sous l'égide du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) a été présenté en janvier 2002 afin de fournir des services de règlement des différends à la communauté sportive. Le programme ADRsportRED offre des services équitables et rapides d'arbitrage et de médiation afin de résoudre les différends de façon rapide, transparente et économique.

3.2 ENTITÉ JURIDIQUE

3.2.1 CORPORATION SANS BUT LUCRATIF

La Loi définit le Centre comme une corporation sans but lucratif et en décrit la structure, la mission, les pouvoirs et les règles de fonctionnement. Considérant l'intention de faire du Centre une entité distincte du gouvernement, le cadre législatif dicte explicitement que le Centre n'est ni un agent ou mandataire de la Couronne, ni un établissement public, ni une Société d'État.

3.3 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La Loi prévoit que le Centre doit être composé d'un Secrétariat de règlement des différends (le « Secrétariat ») et d'un centre de ressources mais laisse le soin au Centre de définir son mandat, ses devoirs et ses fonctions afin de s'assurer qu'il puisse répondre aux besoins changeants et évolutifs de la communauté sportive et pour accroître davantage les ressources au sein de la communauté sportive canadienne.

Conformément à la Loi, la direction et l'administration des affaires du Centre sont assurées par un conseil d'administration composé d'au plus douze administrateurs(trices), dont un président(e), et du/de la directeur(trice) général(e), qui n'a que voix consultative. Le Ministre nomme les administrateurs (trices) et le fait en accord avec les lignes directrices établies par le Ministre en consultation avec la communauté sportive. Ces lignes directrices prévoient un Conseil formé d'hommes et de femmes qui : (a) sont engagés dans la promotion et le développement du sport ; (b) ont l'expérience et la capacité de permettre au Centre d'atteindre ses objectifs ; (c) représentent la communauté sportive et (d) représentent la diversité et la dualité linguistique de la société canadienne.

Le Centre sera géré par un/une directeur(trice) exécutif(ve). Employé(e) à temps plein, le/la directeur(trice) exécutif(ve) sera chargé(e) de remplir les objectifs et la mission du Centre, y compris mener les projets, programmes et services offerts par le Centre et voir à ce qu'ils soient offerts avec succès partout au pays. Le/La directeur(trice) exécutif(ve) et le personnel coordonnent des activités et des projets en accord avec les objectifs du Centre tout en fournissant les services requis aux membres visés par le Centre.

Le Secrétariat sera préalablement géré par un fournisseur de services spécialisé en gestion de différends, qui fournira le soutien logistique au Centre.

Le centre de ressources sera dirigé par un(e) coordonnateur(trice) à temps plein qui supervisera la mise sur pied des programmes et services du centre de ressources.

Le Conseil examinera et révisera au besoin la gestion du Secrétariat et celle du centre de ressources en cours d'exercice financier afin de mieux répondre aux besoins de la communauté sportive.

3.4 PROGRAMMES ET SERVICES

3.4.1 PROGRAMME ADRSPORTRED

Le Centre continuera d'offrir les services fournis par ADRsportRED dès le 1^{er} avril 2004. Le Conseil examinera et révisera au besoin les programmes du Centre afin de mieux répondre aux besoins de la communauté sportive tout au long de l'exercice financier.

Les services de règlement des différends doivent continuer d'être basés sur des principes de règlement de différends juste, rapide, équitable, transparent et à faible coût au bénéfice de la communauté sportive.

3.4.2 CENTRE DE RESSOURCES

Le centre de ressources du programme ADRsportRED sera administré par le Centre en date du 1^{er} avril 2004 et formera le noyau du nouveau centre de ressources. Le nouveau centre de ressources offrira les outils et les renseignements aux membres de la communauté sportive canadienne dans le but de prévenir les conflits et d'informer les intervenants de leurs droits et responsabilités au sein du système sportif.

L'objectif du Centre de ressources est de prévenir les différends et de permettre aux ONS de traiter ceux qui ne peuvent être prévenus en développant la capacité des ONS. Le centre de ressources consistera en un registre national des politiques de règlement des différends et des pratiques exemplaires dans le domaine du sport ainsi que des décisions en matière de règlement de différends. Il pourra aussi offrir de l'aide et de l'expertise aux décideurs des organisations sportives afin de promouvoir la prévention des conflits et le règlement des différends sportifs. Le centre de ressources est destiné à être proactif dans le développement de politiques sensées et de mécanismes justes et efficaces de règlement de différends par l'entremise de campagnes de sensibilisation, de formation et d'autres initiatives.

Le centre de ressources offrira une gamme variée de renseignements et des produits, dont :

- Une trousse sur les politiques d'appel
- Une trousse des Grands Jeux
- Les politiques d'appel des diverses organisations nationales de sport
- Un recueil de pratiques exemplaires de provenance internationale
- Une banque de données sur les décisions du programme ADRsportRED et autres décisions en droit du sport
- Le cadre législatif pertinent
- Des exemples de contrats, des clauses contractuelles d'arbitrage et de médiation, des exemples d'ententes en arbitrage et en médiation
- Des renseignements pratiques sur l'arbitrage et la médiation
- Une liste d'arbitres et de médiateurs(trices) qualifiés
- D'autres outils de prévention et d'éducation

3.4.3 ANTIDOPAGE

Présentement, les différends en matière de dopage sont gérés par le Centre pour le Sport et la Loi Inc., en vertu de la Politique canadienne sur le dopage sportif. Avec l'implantation du Code de l'Agence mondiale antidopage, un nouveau programme antidopage canadien entrera en vigueur et le Centre administrera toutes les audiences et tous les appels relatifs à ce programme.

Le Centre poursuivra le travail du programme canadien antidopage actuel afin d'assurer que les différends relatifs au dopage soient réglés rapidement, de façon transparente et juste à l'aide de l'expertise requise pour traiter de toutes les questions pertinentes. Afin de remplir cette fonction, le Centre formera des arbitres et des médiateurs(trices) et les préparera à traiter ces cas particuliers.

3.5 CLIENTÈLE

Le cadre de responsabilité de Sport Canada exige que les ONS possèdent leur propre mécanisme de règlement des différends. De plus, si un différend n'est pas réglé à l'interne, les différends concernant les athlètes et entraîneurs de l'équipe nationale doivent être gérés par le Centre.

Les services rendus par le Centre peuvent aussi être offerts pour d'autres questions, sur une base consensuelle. Toutes les organisations sportives et toutes les personnes affiliées à une organisation sportive, incluant les membres, peuvent accepter de référer leur différend au Centre et profiter des services du Centre, pourvu qu'ils rencontrent les critères d'admissibilité adoptés par le Centre.

Lorsque d'autres organisations sportives et leurs membres demandent l'accès aux services du Centre, le Conseil peut, sous certaines conditions, autoriser l'accès au Centre.

3.6 AUTRES FOURNISSEURS

Outre le Centre, le règlement des différends peut être obtenu par les tribunaux ordinaires ou les agences privées.

Bien que les athlètes, les entraîneurs et les autres intervenants puissent rechercher un règlement privé des différends, ces services sont souvent offerts à un coût prohibitif. De plus, de tels mécanismes de règlement des différends seront contingents à l'accord des deux parties de confier le différend à une agence privée. Alors que le Centre est dédié au règlement des différends sportifs, les tribunaux ou agences privées pourraient ne pas posséder l'expertise nécessaire pour faire face aux enjeux soulevés dans les différends sportifs aussi adéquatement que le Centre pourrait le faire.

4.0 ENJEUX STRATÉGIQUES ET PERFORMANCE

4.1 PERFORMANCE ACTUELLE

Depuis sa création, le programme ADRsportRED a traité plus de 27 différends portant entre autres sur des questions telles que la sélection pour une équipe et les brevets d'athlètes.

4.2 PERFORMANCE ENVISAGÉE

Avec l'entrée en vigueur du nouveau programme canadien antidopage prévue pour juin 2004 et prenant en considération le cycle incessant des Grands Jeux, le nombre de cas à traiter annuellement par le Centre sera supérieur à 75.

5.0 OBJECTIFS CORPORATIFS

5.1 PRINCIPAUX OBJECTIFS

Parmi les principaux objectifs du Centre au cours de la période de planification, on retrouve l'administration du programme ADRsportRED. Le Centre sera initialement localisé au 8305, chemin de la Côte-de-Liesse, à Montréal (Arrondissement Saint-Laurent), Québec, Canada, jusqu'au choix et à l'établissement d'un emplacement permanent.

Le Conseil, conjointement avec le/la directeur(trice) exécutif(ve) et le personnel du Centre, développera un plan stratégique complet pour le Centre, qui comprendra les politiques, programmes et pratiques convenant aux objectifs du Centre et développera une stratégie détaillée de communication afin de présenter le Centre et d'informer le public canadien et plus spécialement la communauté sportive à son sujet.

5.2 IMPLANTATION

À compter du 1^{er} Avril 2004, les étapes suivantes seront entreprises au cours de l'exercice financier afin d'atteindre les objectifs visés :

- Embauche du/de la directeur(trice) exécutif(ve) et du/de la coordonnateur (trice) du centre de ressources du programme ADRsportRED pour une période de cinq mois afin d'assurer l'intégration en douceur du programme ADRsportRED vers le Centre et pour aider la mise sur pied du Centre;
- Embauche d'un/une directeur(trice) exécutif(ve) et du personnel permanent à temps complet (publicité, entrevues et sélection) au plus tard un mois avant le 1^{er} septembre 2004;
- Mise sur pied des services du Greffe (Secrétariat) sur une base contractuelle ou interne;
- Sélection de l'emplacement du Centre et établissement des bureaux; incluant une ligne sans frais;
- Mise sur pied d'une liste d'arbitres et de médiateurs(trices). Cette étape comprend l'examen des membres actuels du programme ADRsportRED et la prise de décision quant aux changements et ajouts à faire au besoin;
- Embauche du personnel dont le Centre a besoin pour le centre de ressources et (ou) le Secrétariat;
- Mise sur pied de l'infrastructure du bureau;
- Implantation du nouveau programme canadien antidopage, y compris les programmes de formation à l'intention du personnel, des arbitres et des médiateurs(trices);
- Définition de lignes directrices pour traiter les cas d'athlètes qui ont été suspendus sous des dispositions précédentes antidopages pour lesquelles le nouveau code de l'AMA prévoit des suspensions moindres;
- Révision des règlements, du code et des procédures d'arbitrage et de services de médiation en accord avec les objectifs du Centre;
- Développer et implanter un plan de communication afin de renseigner la communauté sportive sur le Centre :
 1. Matériel imprimé consistant en des brochures qui présentent un survol du nouveau Centre, décrivent sa mission et ses origines. Ces brochures présentent des descriptions détaillées des projets et des programmes offerts par le Centre, comme la poursuite des activités du programme ADRsportRED par le Centre, le rôle du Centre face au nouveau programme canadien antidopage et la création d'un centre de ressources amélioré. D'autres brochures peuvent offrir des mises à jour et des réussites mettant en valeur le règlement de différends au sein de la communauté sportive;
 2. Le développement et le lancement d'un site Internet.
 3. La stratégie de communication du Centre comprendra en outre des protocoles et des procédures de gestion des demandes des médias de façon à faire preuve d'ouverture envers le public, mais aussi en respectant l'indépendance et l'équité des procédures de ces programmes.

6.0 PLANIFICATION FINANCIÈREÉTATS FINANCIERS PROJETÉS DU 1^{ER} AVRIL 2004 AU 31 MARS 2005

LE BUDGET TOTAL PROPOSÉ POUR CET EXERCICE EST DE 1 300 000 \$ ET SE DIVISE COMME SUIVANT :

PRÉVISIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2004-2005

ADMINISTRATION	265 000\$
• BUREAUX	119 000\$
• SERVICES PROFESSIONNELS	50 000\$
• RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	96 000\$
LANGUES OFFICIELLES	79 000\$
• MATÉRIEL IMPRIMÉ	46 000\$
• TRADUCTION POUR LA BIBLIOTHÈQUE	33 000\$
OPÉRATIONS (PROGRAMMES ET SERVICES)	685 750\$
• ADMINISTRATION DES DIFFÉRENDIS	562 750\$
• CENTRE DE RESSOURCES/ÉDUCATION PRÉVENTION/BIBLIOTHÈQUE/RECHERCHE	63 000\$
• ARBITRES ET MÉDIATEURS	60 000\$
SALAIRES	289 000\$
• PERSONNEL DE DIRECTION INTÉRIMAIRE	103 000\$
• PERSONNEL DE DIRECTION	128 000\$
• PERSONNEL DE SOUTIEN	58 000\$
TOTAL DES DÉPENSES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2004-2005 :	1 318 750\$
REVENUS: 75 DOSSIERS X 250\$	18 750\$
BUDGET TOTAL (FINANCEMENT) :	1 300 000\$

RÉPARTITION DU FINANCEMENT**(% DE LA CONTRIBUTION DE SPORT CANADA)**

• ADMINISTRATION (20%)	265 000\$
• LANGUES OFFICIELLES (6%)	79 000\$
• OPÉRATIONS (SERVICES ET PROGRAMMES) (52%)	685 750\$
• SALAIRES (22%)	289 000\$

Comités du CRDSC pour 2004-2005

Allan Stitt est membre de tous les comités à l'exception du Comité de vérification

Benoit Girardin est membre d'office de tous les comités

COMITÉ EXÉCUTIF

Allan Stitt (Président)

Bruce Kidd

Dianne Norman

Gordon Peterson

Benoit Girardin

COMITÉ DE CONFORMITÉ

Tamar Pichette (Présidente)

Gordon Peterson

Susanne Dandenault

Allan Stitt

Benoit Girardin

COMITÉ DE COMMUNICATION

Christian Farstad (Président)

Pierre Hutsebaut

Steven Sugar

Allan Stitt

Benoit Girardin

COMITÉ DE RÉVISION DU CODE

Allan Stitt (Président)

Gordon Peterson

Susanne Dandenault

Benoit Girardin

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Bruce Kidd (Président)

Pierre Hutsebaut

Steven Sugar

Allan Stitt

Benoit Girardin

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Steven Sugar (Président)

Christian Farstad

Diane Norman

Benoit Girardin

Rapport du vérificateur

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2005

TABLE DES MATIÈRES

Rapport des vérificateurs

États financiers

Bilan

État des résultats

État de l'évolution des actifs nets

État des flux de trésorerie

Notes complémentaires aux états financiers



Objectif croissance
Driving growth

BDO Dunwoody s.r.l./L.L.P.
Comptables agréés et conseillers
Chartered Accountants and Advisors

4150, rue Sainte-Catherine O.
6^e étage / 6th floor
Montréal Québec Canada H3W 2Y5
Tél./Phone: (514) 931-0841
Télec./Fax: (514) 931-9491
www.bdo.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux administrateurs du Centre de règlement des différends sportifs du Canada

Nous avons vérifié le bilan du Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada au 31 mars 2005 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérifications généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2005 et des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Comptables agréés

Montréal, Québec
Le 3 juin 2005

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
BILAN

31 mars	2005	2004
		(Redressé Note 7)
Actif		
Court terme		
Encaisse	121,219 \$	51,271 \$
Contribution à recevoir	—	37,143
Frais payés d'avance	10,939	17,779
Taxes de vente à recevoir	11,401	12,826
	<u>143,559</u>	119,019
Immobilisations (Note 3)	48,515	14,706
	<u>192,074 \$</u>	133,725 \$
Passif et actifs nets		
Court terme		
Comptes à payer et frais courus (Note 4)	109,389 \$	119,019 \$
Contribution à payer (Note 5)	34,170	—
	<u>143,559</u>	119,019
Actifs nets		
Actifs nets investis en immobilisations	48,515	14,706
	<u>192,074 \$</u>	133,725 \$

Au nom du conseil

_____ Administrateur

_____ Administrateur

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2005	2004
	(12 mois)	(1 mois) (Redressé Note 7)
Revenu		
Contribution (Note 5)	1,000,000 \$	150,000 \$
Autre revenu	500	—
Remboursement de la contribution excédentaire (Note 5)	(59,170)	(37,857)
	941,330	112,143
Dépenses		
Générales et administratives		
Honoraires professionnels	104,837	41,990
Frais de déplacement	52,474	1,393
Frais de réunions	38,291	10,980
Loyer	32,310	—
Frais de bureau	23,542	35
Design du site web	20,258	—
Assurances	13,078	—
Téléphone et télécommunications	13,052	1,688
Amortissement	9,291	2,784
Publicité	2,525	9,323
Abonnements et souscriptions	2,422	725
Intérêts et frais bancaires	443	—
	312,523	68,918
Salaires et avantages sociaux	217,395	—
Langues officielles		
Traduction	48,884	1,904
Imprimerie	26,601	26,615
	75,485	28,519
Exploitation		
Frais reliés aux différends	162,266	—
Forum d'éducation et de prévention	81,567	—
Taxes de ventes non recouvrables	45,532	—
Formation	12,753	—
	302,118	—
Excédant des revenus sur les dépenses pour l'exercice (Note 5)	33,809 \$	14,706 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2005		2004	
			(12 mois)	(1 mois)
	Actifs nets investis en immobilisations	Actifs nets non affectés	Total	Total
Solde, début d'exercice				
Solde déjà établi	14,706 \$	37,857 \$	52,563 \$	—
Ajustement relatif à l'exercice précédent (Note 7)	—	(37,857)	(37,857)	—
Solde après redressement	14,706	—	14,706	—
Excédent des (dépenses sur les revenus) revenus sur les dépenses pour l'exercice	(9,291)	43,100	33,809	14,706
Investissement en immobilisations	43,100	(43,100)	—	—
Solde, fin d'exercice	48,515 \$	—	48,515 \$	14,706 \$

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 mars	2005	2004
	(12 mois)	(1 mois) (Redressé Note 7)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Excédant des revenus sur les dépenses pour l'exercice	33,809 \$	14,706 \$
Élément sans incidence sur les liquidités		
Amortissement	9,291	2,784
	43,100	17,490
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement		
Contribution à recevoir	37,143	(37,143)
Frais payés d'avance	6,840	(17,779)
Taxes de vente à recevoir	1,425	(12,826)
Comptes à payer et frais courus	(9,630)	107,526
Dû au directeur	—	11,493
Contribution à payer	34,170	—
	113,048	68,761
Flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(43,100)	(17,490)
Augmentation de l'encaisse au cours de l'exercice	69,948	51,271
Encaisse, début d'exercice	51,271	—
Encaisse, fin d'exercice	121,219 \$	51,271 \$

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Information générale

Le 19 mars 2003, le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) a été incorporé selon la *Loi favorisant l'activité physique et le sport* (Loi C12). Il s'agit d'un organisme à but non lucratif sans capital-actions et sans intention pécuniaire pour ses membres. L'organisme est connu sous les noms suivants :

En français	le Centre de règlement des différends sportifs du Canada
En anglais	Sport Dispute Resolution Centre of Canada

Mission du Centre

La mission du Centre est de fournir à la communauté sportive un service national alternatif de résolution de différends sportifs ainsi que l'expertise et l'assistance concernant la résolution des différends sportifs.

2. Principales conventions comptables

Les conventions comptables de l'organisme sont en accord avec les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les conventions suivantes sont considérées particulièrement significatives :

Constatation des revenus L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les contributions. Cette méthode a pour effet de différer la constatation des contributions affectées aux dépenses de périodes futures afin de reconnaître celles-ci quand leurs dépenses reliées sont encourues. Les contributions affectées sont définies comme des contributions auxquelles sont rattachées des stipulations imposant la façon dont les ressources doivent être utilisées. Les contributions non affectées sont constatées à titre de revenus lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut être estimé de façon raisonnable et que son recouvrement est assuré de façon raisonnable.

Instruments financiers Les instruments financiers de l'organisme comprennent l'encaisse, les taxes de vente à recevoir, les comptes à payer et frais courus et la contribution à payer. À moins d'indication contraire, la direction estime que l'organisme n'est pas exposé à des risques de taux d'intérêts, de change ou de crédit importants en raison de ces instruments financiers.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

Utilisations d'estimations La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses ayant une incidence sur les montants des actifs et passifs à la date des états financiers et sur les revenus et dépenses de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer des meilleurs estimés de la direction au fur et à mesure que des informations additionnelles deviennent disponibles dans le futur.

Immobilisations Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon les taux et méthodes suivants :

Équipement de bureau	20 % solde dégressif
Équipement informatique	30 % solde dégressif

3. Immobilisations

	Amortissement		2005	2004
	Coût	cumulé	Valeur	Valeur
			nette	nette
Équipement de bureau	40,887 \$	4,346 \$	36,541 \$	1,263 \$
Équipement informatique	19,703 \$	7,729 \$	11,974 \$	13,443 \$
	60,590 \$	12,075 \$	48,515 \$	14,706 \$

4. Opérations entre apparentés

Un montant de 12,464 \$ (2004 11,493 \$), inclus dans les comptes à payer et les frais courus, est payable au directeur de l'organisme.

Les opérations entre apparentés ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Contributions gouvernementales

Au cours de l'exercice, le CRDSC a reçu 1,000,000 \$ en assistance financière de Sport Canada. Le montant a été entièrement constaté dans les revenus. Tout montant de contribution en excédent des dépenses doit être rendu. Au 31 mars 2005, il existe un solde à payer à Sport Canada relatif à la contribution excédentaire de 34,170 \$ enregistré dans les états financiers. L'excédent de contribution à rembourser est constitué des montants suivants :

	<u>2005</u>	2004
Excédant des revenus sur les dépenses pour l'exercice	33,809 \$	14,706 \$
Remboursement de la contribution excédentaire	59,170	37,857
Bénéfice avant ajustement pour contribution	92,979	52,563
Amortissement	9,291	2,784
Acquisitions d'immobilisations pour l'année	(43,100)	(17,490)
Remboursement de la contribution excédentaire	59,170 \$	37,857 \$

L'organisme est économiquement dépendant des contributions gouvernementales pour ses opérations financières.

6. Engagements

L'organisme est engagé en vertu d'un contrat de location-exploitation venant à échéance le 30 septembre 2009. Les paiements minimums futurs exigibles annuellement pour les cinq prochains exercices sont les suivants :

2006	18,630 \$
2007	18,630
2008	18,630
2009	18,630
2010	<u>9,315</u>
	83,835 \$

7. Ajustement relatif à l'exercice précédent

La contribution à recevoir et le remboursement de la contribution excédentaire en 2004 ont été respectivement diminués et augmentés de 37,857 \$ afin de refléter le montant remboursable à CCES.

SYNOPSIS DES CAS SOUMIS À LA DIVISION ORDINAIRE

Du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005 Les décisions sont disponibles à www.adrsportred.ca

NUMÉRO DU DOSSIER, DIVISION ET TYPE DE REQUÊTE	SPORT	TYPE DE DIFFÉREND	MEMBRE QUI A DÉPOSÉ LA REQUÊTE	ARBITRE OU MÉDIATEUR	DURÉE DE LA PROCÉDURE	SOLUTION	REPRÉSENTANT JURIDIQUE
CRDSC-04-0001 Division ord. Arbitrage	Canoe	Brevet	Athlète	Michel G.Picher	31 mars 2004	Non résolu	Oui pour toutes les parties
CRDSC-04-0005 Division ord. Arbitrage	Tir à l'arc	Sélection	Athlètes (2)	Michel G. Picher	1 ^{er} Juin 2004	Retrait de la requête par l'athlète	
CRDSC-04-0006 Division ord. Arbitrage	Basketball en fauteuil roulant	Sélection	Athlète	Stewart McInnes	22 jours (1 ^{er} juin 2004 au 23 juin 2004)	Sentence rendue Appel rejeté	
CRDSC-04-0007 Division ord. Arbitrage	Balle molle	Sélection	Athlète	Tricia C.M. Smith	37 jours (1 ^{er} juin 2004 au 7 juillet 2004)	Sentence rendue Appel accueilli	Oui pour une partie (athlète)
CRDSC-04-0008 Division ord. Arbitrage	Sport équestre	Sélection	Athlètes (2)	John P. Sanderson	7 jours (11 juin 2004 au 18 juin 2004)	Sentence rendue Appel accueilli	
CRDSC-04-0009 Division ord. Arbitrage	Boccia	Sélection	Ahtlete	James W. Hedley	15 jours (14 juin au 29 juin 2004)	Sentence rendue Appel rejeté	Oui pour une partie (ONS)
CRDSC-04-00010 Division ord. Arbitrage	Dressage paralympique	Sélection	Athlète	Tricia C.M. Smith	41 jours (7 juin 2004 au 21 juillet 2004)	Sentence rendue Appel accueilli	Oui pour toutes les parties
CRDSC-04-00011 Division ord. Arbitrage	Boccia	Sélection	Ahtlete	James W. Hedley	22 jours (7 juin 2004 au 29 juin 2004)	Sentence rendue Appel accueilli	Oui pour toutes les parties
CRDSC-04-00012 Division ord. Arbitrage	Boulaingrain	Sélection	Ahtlete	Paule Gauthier	33 jours (9 juin 2004 au 12 juillet 2004)	Sentence rendue Appel rejeté	
CRDSC-04-00013 Division ord. Arbitrage	Goalball	Sélection	Athlète	Jane H. Devlin	11 jours (10 juin 2004 au 21 juin 2004)	Sentence rendue Appel rejeté	
CRDSC-04-00014 Division ord. Arbitrage	Sport équestre	Sélection	Athlète	John P. Sanderson	18 jours (17 juin 2004 au 5 juillet 2004)	Retrait de la demande d'arbitrage par l'athlète	Oui pour toutes les parties
CRDSC-04-00015 Division ord. Arbitrage	Balle molle	Sélection	Athlète	Tricia C.M. Smith	23 jours (23 juin 2004 au 16 juillet 2004)	Sentence rendue Appel rejeté	Oui pour une partie (athlète)
CRDSC-04-00016 Division ord. Arbitrage	Raquetball	Sélection	Athlète	Patrice M. Brunet	17 jours (7 juillet 2004 au 24 juillet 2004)	Sentence rendue Appel accueilli	Oui pour toutes les parties
CRDSC-04-00017 Division ord. Arbitrage	Dressage paralympique	Sélection	Athlète	Richard W. Pound	3 jours (8 juillet 2004 au 11 juillet 2004)	Sentence rendue Appel rejeté	

NUMÉRO DU DOSSIER, DIVISION ET TYPE DE REQUÊTE	SPORT	TYPE DE DIFFÉREND	MEMBRE QUI A DÉPOSÉ LA REQUÊTE	ARBITRE OU MÉDIATEUR	DURÉE DE LA PROCÉDURE	SOLUTION	REPRÉSENTANT JURIDIQUE
CRDSC-04-00018 Division ord. Arbitrage	Sport équestre	Sélection	Athlète	Tricia C.M. Smith	14 jours (7 juillet 2004 au 21 juillet 2004)	Sentence rendue Appel accueilli	
CRDSC-04-00019 Division ord. Arbitrage	Cyclisme	Sélection	Athlète	Michel G. Picher	7 jours (9 juillet 2004 au 16 juillet 2004)	Sentence rendue Appel rejeté	Oui pour l'athlète (représentant non juridique)
CRDSC-04-00020 Division ord. Arbitrage	Natation	Sélection	Athlète	Ed Ratushny	5 jours (13 juillet 2004 au 18 juillet 2004)	Sentence rendue Appel rejeté	Oui pour toutes les parties
CRDSC-04-00021 Division ord. Arbitrage	Athlétisme	Sélection	Athlète	Graeme Mew	3 jours (31 août 2004 au 2 septembre 2004)	Sentence rendue Appel rejeté	Oui pour toutes les parties
CRDSC-04-0022 Division ord. Arbitrage	Badminton	Sélection	Athlète	James W. Hedley	26 jours (11 septembre 2004 au 7 octobre 2004)	Sentence rendue Appel accueilli en partie	
CRDSC-05-0023 Division ord. Médiation	Sport équestre	Discipline	Entraîneur Athlète		25 octobre 2004	Requête inachevée	
CRDSC-05-0024 Division ord. Médiation	Bobsleigh	Discipline	Athlète	Stephen L. Drymer	10 jours (24 janvier 2005 au 4 février 2005)	Règlement	Oui pour toutes les parties
CRDSC-05-0025 Division ord. Arbitrage	Cyclisme	Dopage	Athlète	Richard McLaren	14 jours (21 janvier 2005 au 4 février 2005)	Sentence rendue Sanction : 6 mois de suspension et amende	
CRDSC-05-0026 Division ord. Arbitrage	Balle molle	Sélection	ONS	Richard W. Pound	12 jours (4 février 2005 au 16 février 2005)	Sentence rendue Appel rejeté	Oui pour l'athlète
CRDSC-05-0027 Division ord. Arbitrage	Cyclisme	Dopage	Athlète	John P. Sanderson	52 jours (22 février 2005 au 14 avril 2005)	Sanction: Avertissement	Oui pour l'athlète
CRDSC-05-0028 Division ord. Arbitrage	Sport équestre	Juridiction & Dopage	Cavalier	Ed Ratushny	93 jours (24 février 2005 au 27 mai 2005)	Sentence rendue Appel accueilli	Oui pour toutes les parties

SYNOPSIS DES CAS SOUMIS À LA DIVISION AD HOC

Du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005

NUMÉRO DU DOSSIER, DIVISION ET TYPE DE REQUÊTE	SPORT	TYPE DE DIFFÉREND	MEMBRE QUI A DÉPOSÉ LA REQUÊTE	ARBITRE OU MÉDIATEUR	DURÉE DE LA PROCÉDURE	SOLUTION	REPRÉSENTANT JURIDIQUE
SCRDSC 04-0002 Division ad hoc Arbitrage	Yachting Sélection	Juridiction	Athlète	Pierre A Michaud (Juridiction) Stephen L. Drymer (Sélection)	76 jours (23 avril 2004 au 9 juillet 2004)	Sentence rendue Appel rejeté	
CRDSC-04-0003 Division ad hoc Arbitrage	Boxe	Juridiction Sélection	ONS & Athlètes (3)	Pierre A Michaud (Juridiction) Michel Picher (Sélection)	11 jours (10 juillet 2004 au 21 juillet 2004)	Sentence rendue Appel accueilli	
CRDSC 04-0004 Division ad hoc Arbitrage	Voile	Yachting	Athlète		16 jours (21 mai 2004 au 7 juin 2004)	Retrait de la requête par l'athlète	Oui pour toutes les parties
CRDSC-04-0005 Division ad hoc Arbitrage	Badminton	Sélection	ONS & Athlètes (2)	Richard H. McLaren	2 jours (16 juillet 2004 au 18 juillet 2004)	Sentence rendue Appels rejetés dans les 2 cas	Oui pour toutes les parties

SYNOPSIS DES CAS SOUMIS À LA DIVISION ANTIDOPAGE

Du 1^{er} avril au 31 mars 2005

NUMÉRO DU DOSSIER, DIVISION ET TYPE DE REQUÊTE	TYPE D'INFRACTION	SPORT	ARBITRE OU MÉDIATEUR	DURÉE DE LA PROCÉDURE (CCES)	DÉSISTEMENT OU DÉCISION	REPRÉSENTANT JURIDIQUE
CRDSC DT 04-0001 Tribunal antidopage Arbitrage	Dopage	Athlétisme		10 jours (19 juillet 2004 au 29 juillet 2004)	Désistement	
CRDSC DT 04-0002 Tribunal antidopage Arbitrage	Dopage	Athlétisme		19 jours (8 sept. 2004 au 27 sept. 2004)	Désistement	
CRDSC DT 04-0003 Dopage Tribunal Arbitration	Dopage	Athlétisme		23 jours (13 sept 2004 au 6 oct. 2004)	Désistement	
CRDSC DT 04-0004 Tribunal antidopage Arbitrage	Dopage	CIS- Soccer		11 jours (11 nov. 2004 au 22 nov 2004)	Désistement	
CRDSC DT 04-0005 Tribunal antidopage Arbitrage	Dopage	CCAA - Soccer		1 jours (23 nov. 2004 au 24 nov. 2004)	Désistement	
CRDSC DT 04-0006 Tribunal antidopage Arbitrage	Dopage	CIS - Balle molle		9 jours (13 déc. 2004 au 22 déc. 2004)	Désistement	
CRDSC DT 04-0007 Tribunal antidopage Arbitrage	Dopage	CIS - Balle molle		9 jours (13 déc. 2004 au 22 déc 2004)	Désistement	
CRDSC DT 04-0008 Tribunal antidopage Arbitrage	Dopage	Football		9 jours (21 déc. 2004 au 7 mars 2005)	Désistement	
CRDSC DT 04-0009 Tribunal antidopage Arbitrage	Dopage	Football	Paule Gauthier	135 jours (21 déc. 2004 au 6 mai 2005)	Sanction 1 an de suspension	Oui pour le CCES
CRDSC DT 04-0010 Tribunal antidopage Arbitrage	Dopage	Football		26 jours (21 déc. 2004 au 17 janvier 2005)	Désistement	
CRDSC DT 04-0011 Tribunal antidopage Arbitrage	Dopage	Football		13 jours (21 déc. 2004 au 4 janvier 2005)	Désistement	
CRDSC DT 04-0012 Tribunal antidopage Arbitrage	Dopage	Football		8 jours (21 déc. 2004 au 29 déc. 2004)	Désistement	
CRDSC DT 04-0013 Tribunal antidopage Arbitrage	Dopage	CIS-Basketball		9 jours (4 janvier 2005 au 13 janvier 2005)	Désistement	
CRDSC DT-04-0014 Tribunal antidopage Arbitrage	Dopage	CIS- Basketball	Graeme Mew	33 jours (4 janvier 2005 au 7 février 2005)	Sanction 2 ans de suspension	Oui pour le CCES

NUMÉRO DU DOSSIER, DIVISION ET TYPE DE REQUÊTE	TYPE D'INFRACTION	SPORT	ARBITRE OU MÉDIATEUR	DURÉE DE LA PROCÉDURE (CCES)	DÉSISTEMENT OU DÉCISION	REPRÉSENTANT JURIDIQUE
CRDSC DT-04-0015 Tribunal antidopage Arbitrage	Dopage	Football		8 jours (4 janvier 2005 au 12 janvier 2005)	Désistement	
CRDSC DT-04-0016 Tribunal antidopage Arbitrage	Dopage	CCAA - Football		8 jours (4 janvier 2005 au 12 janvier 2005)	Désistement	
CRDSC DT-04-0017 Tribunal antidopage Arbitrage	Dopage	CCAA-Football		7 jours (7 janvier 2005 au 14 janvier 2005)	Désistement	
CRDSC DT-04-0018 Tribunal antidopage Arbitrage	Dopage	CIS - Hockey		18 jours (7 janvier 2005 au 25 janvier 2005)	Désistement	
CRDSC DT-04-0019 Tribunal antidopage Arbitrage	Dopage	Lutte		5 jours (15 février 2005 au 20 février 2005)	Désistement	
CRDSC DT-05-0020 Tribunal antidopage Arbitrage	Dopage	Haltérophilie	Patrice M. Brunet	44 jours (4 mars 2005 au 17 avril 2005)	Sanction 2 ans de suspension	Oui pour toutes les parties
CRDSC DT-05-0021 Tribunal antidopage Arbitrage	Dopage	CIS-Sport		8 jours (15 mars 2005 au 23 mars 2005)	Désistement	
CRDSC DT-05-0022 Tribunal antidopage Arbitrage	Dopage	Curling	Richard H McLaren	48 jours (14 avril 2005 au 2 juin 2005)	Sanction 2 ans de suspension	Oui pour le CCES

Liste des arbitres et médiateurs du CRDSC

Les arbitres et médiateurs par province sont :

Nouvelle-Écosse

Me Peter J. MacKeigan
L'honorable Stewart McInnes

Québec

Me Bernard A. Roy
Me Patrice M. Brunet
Me Stephen L. Drymer
Me Jean-Guy Clément
L'honorable Marc Lalonde
L'honorable Paule Gauthier
L'honorable Benjamin J. Greenberg
Me Richard W. Pound
Me L. Yves Fortier

Ontario

Me Michel G. Picher
Me Graeme Mew
Me Ed Ratushny
L'honorable John Watson Brooke
Me Jane H. Devlin
Me Ross C. Dumoulin
Me Richard H. McLaren
Manitoba
Me James W. Hedley

Alberta

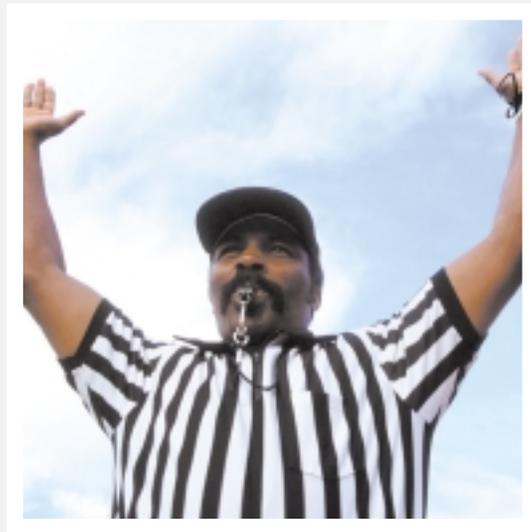
Me Dale H. Styner
Me David C. Elliott
Me John Harrison Welbourn
Me William J. Warren

Colombie-Britannique

Me Tricia C. M. Smith
Me John P. Sanderson

Me Richard H. McLaren et Me L. Yves Fortier
sont co-arbitres en chef et supervisent les
affaires reliées à l'application du code de
procédures du CRDSC.

www.ADRsportRED.ca



Centre de règlement des différends sportifs du Canada **CRDSC**

Téléphone (450) 686-1245 / 1-866-733-7767

Télécopieur (450) 686-1246 / 1-877-733-1246

3100 Le Carrefour, Bureau 560, Laval (Québec) Canada, H7T 2K7

info@adrspordred.ca